



Crédit : Toma Iczkovits

Appel de projets – Animations en parc

Janvier 2019

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES.....	1
MISE EN CONTEXTE	2
INFORMATION GÉNÉRALE	3
OBJECTIF GÉNÉRAL.....	3
OBJECTIFS SPÉCIFIQUES.....	4
ADMISSIBILITÉ.....	5
CONTRIBUTION DE L'ARRONDISSEMENT	6
SOUTIEN FINANCIER DE L'ARRONDISSEMENT	6
PRÉSENTATION DE LA DEMANDE	7
SÉLECTION DES PROJETS	8
DÉPÔT DU PROJET	9

MISE EN CONTEXTE

Dans l’optique de proposer une programmation diversifiée, de proximité et accessible à tous les citoyens du Plateau-Mont-Royal, l’arrondissement ouvre un appel de service pour l’animation des espaces publics. L’objectif est de compléter l’offre de service d’animation propulsée par nos partenaires sur l’ensemble du territoire, et ce, afin de répondre aux besoins des citoyens.

Les dépôts de projets doivent inclure des animations novatrices que nous pourrions distribuer équitablement sur le territoire du Plateau-Mont-Royal sur les différents espaces publics. Les clientèles visées par cet appel sont les familles, les enfants, les adultes et/ou les aînées. Les animations déposées doivent tenir compte du profil démographique¹ de l’arrondissement afin de répondre à des besoins ou problématiques du secteur d’activité.

¹ Profil démographique – Arrondissement du Plateau-Mont-Royal, Édition mai 2018, Montréal en statistique, service du développement économique, Ville de Montréal, mai 2018.

INFORMATION GÉNÉRALE

Période opérationnelle

Le projet doit s'effectuer entre le 3 juin et le 6 octobre 2019. Des animations peuvent être récurrentes, par exemple, yoga dans le parc pendant 10 semaines à tous les jeudis 19 h 00.

Exemples d'animations déjà réalisées

- Yoga dans le parc
- Cinéma dans les parcs, en soirée
- Magicien dans les zones de jeux pour enfant

Clientèles visées

- Enfant
- Famille
- Adulte
- Aînée

OBJECTIF GÉNÉRAL

Développé par des animations gratuites, novatrices, de proximités et accessibles à l'ensemble de la population du Plateau-Mont-Royal, un sentiment d'appartenance envers leurs espaces publics.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

1. Encourager l'implication citoyenne par des animations participatives ;

Privilégier la participation des citoyens à travers des animations, des conférences ou toutes autres activités qui proposent une participation de la part des citoyens.

2. Permettre à l'ensemble des citoyens, quelles que soient leurs capacités, la participation identique ou similaire et autonome ;

L'animation de l'espace public doit tenir compte de la politique municipale de l'accessibilité universelle afin de respecter les droits de l'ensemble des citoyens de l'arrondissement.

3. Favoriser la mixité sociale en misant sur l'inclusion sociale des populations vulnérables ainsi que les liens intergénérationnels, interculturels ou interdisciplinaires ;

Les animations des espaces publics doivent être un moteur de mixité sociale et doivent permettre de créer des liens entre les citoyens.

4. Promouvoir les saines habitudes de vie et promouvoir les bienfaits de la pratique du loisir ;

5. Encourager les initiatives éco responsables et de développement durable ;

En 2016, la Ville de Montréal s'est dotée d'une Politique de développement durable afin d'intégrer le développement durable dans l'ensemble des services de la Ville. L'animation de l'espace public ne doit pas faire exception et se doit de faire un effort pour favoriser les initiatives éco responsables et de développement durable.

6. Répondre à la reddition de compte.

Afin de bien pouvoir analyser les points forts et faibles des animations, une reddition de compte est exigée. Le contenu de la reddition de compte est fixé au moment de la signature de la convention de services professionnels.

ADMISSIBILITÉ

Voici les critères d'admissibilité :

- être une entreprise ou un OBNL dûment enregistré au registre des entreprises du Québec et avoir un siège social sur le territoire de la Ville de Montréal ;
- ou**
- un travailleur autonome, artiste, sportif ou animateur ayant des réalisations antérieures dans l'animation publique et être résident de la Ville de Montréal ;
- avoir remis l'ensemble des redditions de compte dans les collaborations antérieures demandé par l'arrondissement ;
- être en règle avec les autres paliers de gouvernement ainsi qu'avec les différents services de la Ville de Montréal (notamment quant à l'obtention de permis et le paiement des taxes municipales).

CONTRIBUTION DE L'ARRONDISSEMENT

Afin de faciliter l'implantation des projets, l'arrondissement s'engage à :

- fournir les permis et autorisations nécessaires à la tenue de l'animation ;
- développer une campagne de promotion pour l'ensemble des animations retenues.

SOUTIEN FINANCIER DE L'ARRONDISSEMENT

L'enveloppe budgétaire de soutien à l'organisme pour ce projet est de 30 000 \$. Ce montant est pour l'ensemble des animations sur les espaces publics, et ce pour l'entièreté de l'année 2019.

Aussi, pour qu'un projet soit sélectionné, celui-ci doit être réaliste et répondre à l'ensemble des critères. Toutes les dépenses doivent être justifiées et servir à la réalisation du projet.

Le soutien financier se fait en deux versements, soit 80 % du montant total au début du projet et 20 % du montant total, au plus tard, trente jours après le dépôt de la reddition de compte par l'organisme relatif à la signature de la convention de services professionnels.

PRÉSENTATION DE LA DEMANDE

Dans le cadre de cet appel de projets, les personnes voulant déposer doivent soumettre dans leur proposition les éléments suivants :

- une courte présentation de l'organisme et du projet proposé ;
- liste des réalisations de l'organisme pour des projets similaires ;
- un plan d'action pour le projet déposé ;
 - Programmation suggérée
 - Type de clientèle visée (enfant, famille, adulte ou aîné)
 - Moyens utilisés pour répondre aux objectifs
 - Fréquentations et retombées estimées
- le budget prévisionnel et ventilé (avec détails des postes budgétaires) ;
- les étapes de réalisation ainsi que l'échéancier du projet ;
- le dernier rapport annuel de l'organisme ;
- les derniers états financiers de l'organisme.

SÉLECTION DES PROJETS

Le comité de sélection sera composé de quatre personnes :

- un assistant intervention en loisir ;
- un agent de projet – Promotion et événements spéciaux ;
- un élu ;
- un représentant de la division des sports, des loisirs et du développement social.

Voici la grille d'évaluation des projets :

Projet	- Conformité avec les objectifs du projet ; - Qualité et envergure du projet ; - Réalisme du projet et de l'échéancier ; - Qualité et réalisme du plan d'action.	40 %
Budget	- Montage financier réaliste qui prévoit idéalement le recours à d'autres sources de revenus (commandites, subventions ou autres) ; - 10 % à 15 % de frais administratif maximum.	30 %
Impact	- Fréquentations estimées ; - Capacité à rejoindre des clientèles diverses.	15 %
Organisme/ professionnel	- Capacité à réaliser le projet ; - Capacité de promotion de l'organisme ; - Accréditation ou certification des professionnels.	15 %

DÉPÔT DU PROJET

Les projets doivent être transmis par courriel au plus tard le 15 février 2019 à 12 h 00 à l'adresse suivante : evenementspublics.pmr@ville.montreal.qc.ca

L'arrondissement assurera un suivi avec les organismes dans un délai maximum de 3 semaines après la date limite de dépôt des projets.

Pour toute autre information :

Jonathan Laforest

Assistant intervention en loisir

Division des sports, des loisirs et du développement social

Tel: 514 872-6225

Cell: 514 778-6225

jonathan.laforest@ville.montreal.qc.ca